

Arnaud ROCHAT
Le Coudray 2
CH-1372 Bavois

Conseil communal de Bavois
Rue du Collège 14
CH-1372 Bavois

Bavois, le 12 décembre 2023

INTERPELLATION
sur la proposition de modification de règlement de M. Delay
« Distance minimale des éoliennes »

Monsieur le Président,

Dans le procès-verbal du conseil du 10 octobre 2023, il est fait mention que Monsieur Julien Burnens s'appuie sur l'art. 59 du règlement du Conseil communal pour affirmer que la Municipalité a une année pour donner réponse à la proposition de M. Delay.

M. Burnens précise que « la Municipalité est en train de travailler sur ce sujet et une réponse sera donnée peut-être en mars 2024 ».

Toujours selon cet art. 59, il est précisé que : « Une fois prise en considération, la municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai de 12 mois qui suit le dépôt de la proposition... ».

Or le dépôt de la proposition M. Delay est intervenu le 7 mars 2023. Je demande à ce que la Municipalité s'engage à respecter impérativement le délai du mois de mars 2024 pour sa réponse.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Arnaud Rochat
Membre du conseil

